

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

GLATIGNY MATHIEU DE (1697-1742) [FILS CADET]

par Michel Dürr

Mathieu de Glatigny, avocat en parlement et ès cours de Lyon, échevin de cette ville en 1742-1743, est né et a été baptisé à Lyon, paroisse de Sainte-Croix, le 12 mai 1697, fils de Gabriel de Glatigny* Ile du nom, et de Marie Anne Chervin-Rivière. Parrain : Messire Mathieu Delafont le jeune, bourgeois de cette ville : marraine : damoiselle Anne Pestalossi, fille de feu Jean Jacques Pestalossi, aussi bourgeois de cette ville. Il est mort le 15 avril 1742 à Lyon, de la petite vérole selon Pernetti, sans alliance. Il est inhumé le 16 avril, « dans une des caves de l'église » de Saint-Pierre-le-Vieux. D'après Pernetti, il fait ses études au collège de Lyon et son droit à Toulouse. « Par complaisance pour Mr le Président de Fleurieu*, alors prévôt des marchands et son ami intime, il accepta la place d'échevin que la ville lui offrit. Il mourut dans son consulat n'ayant pas encore été marié ». Dugas (lettre du 22 juin 1721 à M. de Saint Fonds) rapporte que Glatigny le cadet a été mêlé avec « le jeune de Billy*, à l'exécution de couplets tournant en ridicule la tragédie Agrippa du père Folard* », ce dont ce dernier s'est fâché.

ACADÉMIE

Mathieu de Glatigny est reçu à l'Académie en 1720. Le 12 décembre 1730, il est élu directeur pour 1731. Pernetti (P.) et Bollioud (B.) mentionnent plusieurs de ses interventions : 13 janvier 1728 : *Sur la signification du mot dominus et de domina* (P.; B.). – 6 novembre 1729 : *Sur les mariages des Romains, les cérémonies et les lois des contrats de fiançailles* (P.; B.). – 27 novembre 1731, assemblée publique : *Réponse au discours de son frère aîné* sur la bibliothèque d'Alexandrie*. – 15 décembre 1733 : *Sur l'humeur, ce vice si général qui détermine la plupart des hommes*, discours prononcé le même jour au palais. – 11 décembre 1736 : *Examen du livre* [de Michel Rabardeau] *Optatus gallus, paru en 1640, au sujet du bruit qui courut que le cardinal de Richelieu avait formé le projet de faire s'établir un patriarche en France* (P.; B.). – 26 novembre 1737, assemblée publique : *Sur les lois des Rhodiens adoptées par les Romains* (P.; B.). – 9 décembre 1738 : *Sur une ancienne loi de partage des choses communes* (P.; B.). – 24 septembre 1739, assemblée publique : *Discours sur les cérémonies de mariage chez les Romains*. – 5 décembre 1741 : *Sur les devoirs des affranchis envers leurs patrons* (P. et B.). – s.d. : *Discours relatif aux fonctions du Consulat* (B.).

BIBLIOGRAPHIE

Pernetti. – Bollioud. – Dumas. – Saint Fonds et Dugas.